

Dernière mise à jour le 08 avril 2025

Réforme du PCG : les nouveaux comptes de la classe 7 – Produits

La réforme du plan comptable général s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. De nouveaux postes de la classe 7 – Produits apparaissent compte tenu principalement de la nouvelle définition du résultat exceptionnel et de la suppression des transferts de charges.

Sommaire

- PCG : les changements de comptes
- Suppressions de certains comptes de produits

PCG : les changements de comptes

La plupart des changements de comptes en Produits sont liés à la nouvelle définition du résultat exceptionnel. Les subventions d'équilibre, les subventions d'investissement et les produits de cession d'immobilisations ne constituent plus en effet des produits exceptionnels

Anciens comptes	Nouveaux comptes
74 – Subventions d'exploitation (compte racine)	74 – Subventions Et 741 – Subventions d'exploitation
7715 – Subventions d'équilibre	742 – Subventions d'équilibre
777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747 – Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
7751 – Produits des cessions d'éléments d'actif – immobilisations incorporelles 7752 – Produits des cessions d'éléments d'actif – immobilisations incorporelles	757 – Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles
7756 – Produits des cessions d'éléments d'actif – immobilisations financières	7671 – Produits des cessions d'immobilisations financières Ou 7672 – Produits nets sur cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille
758 – Produits divers de gestion courante	758 – Indemnités et autres produits
7771 – Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	7581 – Débits et pénalités perçus sur achats et ventes
7713 – Libéralités reçues	7582 – Libéralités reçues
7714 – Rentrées sur créances amorties	7583 – Rentrées sur créances amorties
7717 – Dégrevements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	7584 – Dégrevements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices

7781 – Bonis provenant de clauses d'indexation	7585 – Bonis provenant de clauses d'indexation
7782 – Lots	7586 – Lots
774 – Opérations de constitution ou liquidation des fiducies (et sous-comptes 7741 et 7742)	7588 – Opérations de constitution ou liquidation des fiducies
767 – Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7673 – Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
7661 – Produits nets sur cessions de jetons	7674 – Produits nets sur cessions de jetons
7783 – Bonis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et obligations émises par elle-même	7683 – Bonis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et obligations émises par elle-même

Suppressions de certains comptes de produits

Le nouveau plan comptable supprime également de nombreux sous-comptes, laissant ainsi davantage de latitudes aux entreprises pour individualiser leur plan comptable. Sont notamment concernés :

- Les sous-comptes 701 – Ventes de produits finis
- Les sous-comptes 701 – Travaux
- Les sous-comptes 707 – Ventes de marchandises.

La plupart des produits exceptionnels constituent désormais des produits d'exploitation ou financiers. Les

postes suivants sont ainsi supprimés :

- Comptes 771 – Produits exceptionnels sur opérations de gestion, et ses sous-comptes (Pénalités, libéralités, subventions d'équilibre, dégrèvements, etc.)
- Compte 7758 – Produits des cessions d'éléments d'actifs – Autres éléments d'actif
- Compte 7788 – Produits exceptionnels divers
- Compte 78726 – Provision spéciale de réévaluation
- Compte 78727 – Plus-values réinvesties.

Mesure majeure de la réforme du PCG, le compte 791 – Transferts de charges et ses sous-comptes (791, 796 et 797) sont supprimés. Ce compte était notamment utilisé pour l'enregistrement d'indemnités d'assurance. Le compte 7587 – Indemnités d'assurance est créé à ce titre.